



Les
Bruyères
Association

Le sens de l'engagement, le sens de la vie

RESIDENCE AUTONOMIE

TARIFS

Au 1er janvier 2022

STUDIO Equivalence loyer et charges locatives (Conv. APL)

548.50 TTC / mensuel à terme échu

Prestations annexes forfaitisées

223.00 € TTC / mensuel à terme à échoir

Restauration (facultative mais assurée 7 jours sur 7) à terme échu

-Petit déjeuner : 3.46 € TTC

-Repas du midi : 7.23 € TTC

-Repas du soir : 5.35 € TTC

CAUTION & DEPOT DE GARANTIE A L'ENTREE

(Par logement)

Caution équivalente à 1 mois du montant du loyer et des charges locatives.